

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04/12/2025

### LISTE DES DÉLIBÉRATION

Délibération n° 41 : demande de fonds de concours généralistes 2024/2026 à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour le remplacement de deux collecteurs d'assainissement.	Approuvée
Délibération n° 42 fixation de la contrevaleur au titre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.	Approuvée
Délibération n° 43 fixation de la contrevaleur au titre de la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif pour l'année 2026.	Approuvée
Délibération n° 44 assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour le budget annexe eau et assainissement de la commune.	Approuvée
Délibération n° 45 autorisant Madame le Maire à accorder une subvention à l'Association Jeux Resto Centre (AJRC) et à signer un avenant n°1 à la convention 2025.	Approuvée
Délibération n° 46 Régime indemnitaire RIFSEEP : Modification du Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).	Approuvée
Délibération n° 47 autorisant Madame le Maire à signer la cession de terrain de 60 m <sup>2</sup> pour l'alignement de la parcelle B 1232 avec Monsieur et Madame D'ALLARD.	Approuvée
Délibération n° 48 renouvellement de la Convention globale Globalisée (CTG) du 01/01/2026 au 31/12/2030	Approuvée
Délibération n° 49 autorisant Madame le Maire à démolir le château d'eau, à faire appel à une maîtrise d'œuvre, à sélectionner un diagnostiqueur amiante, à passer un marché de travaux et à déposer une autorisation d'urbanisme	Approuvée
Délibération n° 50 autorisant la signature d'un avenant n° 01 à la concession de délégation de service public de l'assainissement.	Approuvée
Délibération n° 51 autorisant le renouvellement de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain.	Approuvée

*Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.*

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.*

*Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.*

Le maire  
Béatrice DALMAZ



*B. Dalma*

Le secrétaire de séance  
Patrick PARPETTE

*P. Parpette*